

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois.	Six mois.	Un an.	40 fr.
Département du Rhône	11	22	44	
Département limitrophes.	12	23	46	
Autres départements.	13	25	48	

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. STONCK, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 12 Mai.

La reprise des réunions de la gauche républicaine a été inaugurée hier par un discours de M. Duclercq, son président. Cette allocution, qui ne peut manquer, croyons-nous, d'avoir un certain retentissement, nous a été communiquée ce matin, par le télégraphe, d'une façon incomplète, il est vrai, mais qui laisse suffisamment en relief les points les plus saillants.

Le discours de M. Duclercq se distingue avant tout par sa modération et sa fermeté. Il tend à démontrer la nécessité de la République par l'impossibilité absolue de faire une monarchie quelconque, et, en présence du succès qui leur est assuré par la force même des choses, il recommande aux républicains la prudence à la fois et la décision.

La confiance dans l'avenir paraît inébranlable chez l'honorable président de la gauche, malgré les difficultés que ne cessent d'élever contre une organisation définitive les hommes du 24 mai. Pour lui, comme pour tous ceux qui ont l'esprit libéral et qui possèdent un sentiment juste de la situation, la nécessité la plus urgente qui s'impose à l'Assemblée, c'est précisément cette organisation régulière d'un gouvernement républicain. « Il y a un an, ajoutait-il, la solution était facile, car l'homme illustre qui négocia la libération du territoire aurait certainement obtenu la dissolution volontaire de l'Assemblée, et le pays aurait répondu par des élections sages. »

Mais si, dans ces dernières paroles, M. Duclercq laisse percer quelques regrets, il est loin d'éprouver le moindre découragement, grâce à l'institution du septennat qui fait du maréchal, pour sept années, le mandataire irrévocable du pays. Quant au pouvoir du président de la République, il n'est pas sérieux, dit-il, de discuter si ce pouvoir est personnel ou constitutionnel. « La République est une institution et le devoir de son président est de la défendre. »

Il faut s'attendre à voir le langage si précis et en même temps si élevé du président de la gauche servir de but à une certaine presse dont les patrons attaquent journellement sans trêve ni mesure le septennat, et se refusent à l'organiser. Mais le soldat illustre en faveur de qui il a été institué ne saurait mal accueillir le concours que lui offre spontanément la gauche républicaine pour la consolidation de son pouvoir.

Il nous paraît impossible que le maréchal de Mac-Mahon n'en arrive enfin à manifester quelque impatience de la situation équivoque où tend à le confiner de plus en plus son ministère, — et sa volonté d'en sortir.

On avait supposé, d'après certaines déclarations de M. Disraeli, que l'avènement du nouveau ministère coïnciderait avec un changement significatif dans la direction de la politique extérieure de l'Angleterre. Les illusions qu'avait pu faire naître, à cet égard, le langage du chef du cabinet britannique, étaient destinées à ne survivre guère à son installation au pouvoir.

La réponse de lord Derby à l'interpellation du comte Russell avait déjà démontré à ceux qui avaient voulu voir dans le remplacement du cabinet Gladstone par un ministère tory le présage d'un revirement complet dans la politique extérieure, jusqu'à quel point ils s'étaient trompés.

Voici qu'aujourd'hui le Nord vient

nous renseigner sur un incident qui s'est produit depuis, à la Chambre des lords, et qui est destiné à ne plus laisser aucun doute sur l'intention du gouvernement anglais de persister dans cette politique de *laissez faire* qui a été en grande partie la cause de la chute de M. Gladstone.

Il s'agissait des affaires de l'Asie centrale, et l'on sait qu'il n'y a pas de question internationale qui ait soulevé contre l'ancien ministre, autant et d'aussi ardentes récriminations de la part du parti tory. On n'a pas oublié les attaques qui furent, à l'occasion des affaires de Khiva, dirigées contre M. Gladstone par les journaux tories et même par certaines feuilles libérales.

On devait donc attendre avec une certaine impatience les explications du nouveau cabinet sur une question aussi importante. Or, lord Derby vient de déclarer que rien ne sera changé, et il a approuvé complètement le langage et l'attitude de son prédécesseur au Foreign Office.

Il n'est pas impossible, après cette déclaration de lord Derby, qu'il ne se trouve en Angleterre quelques gens curieux qui se demanderont s'il était absolument indispensable que M. Gladstone fut remplacé par M. Disraeli et que le comte Derby prit la place de lord Granville, du moment qu'ils devaient faire la même chose.

Ne s'est-on pas aussi demandé, en France, s'il était bien nécessaire que M. Thiers, qui venait de libérer le territoire et qui allait pouvoir alors s'appliquer à améliorer nos relations avec les puissances, fut renversé pour faire place à M. le duc de Broglie suivi de quelques hommes politiques dont l'habileté ne passe point encore pour avoir étonné l'Europe ?

INFORMATIONS POLITIQUES

On lit dans le *Moniteur universel* :

Les résolutions du gouvernement en ce qui concerne le dépôt des lois constitutionnelles sont définitivement arrêtées. Le projet de loi relatif à l'établissement d'une Chambre haute sera déposé mardi ou vendredi au plus tard. Nous croyons que ce projet sera précédé d'un exposé des motifs très développé ; mais il laissera de côté la question de la transmission des pouvoirs, ou plutôt, s'il y fait allusion, ce sera uniquement afin d'indiquer la procédure à suivre pour parvenir à la vacance éventuelle.

L'exposé des motifs dont il s'agit rend évidemment inutile la communication d'un message présidentiel, dont plusieurs journaux avaient parlé antérieurement, mais qui, du reste, avait déjà été démenti.

Voici, d'après la *Patrie*, quelle serait la ligne de politique générale suivie par le groupe de l'appel au peuple pendant les discussions qui vont s'ouvrir :

« Ni vote, ni manifestation d'aucune sorte contre le septennat, tant que le suffrage universel sera respecté. »

La République de la *Nièvre* dément la nouvelle donnée par un journal de Paris, d'après laquelle les députés au congrès électoral républicain ont envoyé un des leurs à M. Thiers et qu'ils attendent son retour pour se prononcer.

S'il faut en croire l'*Événement* — M. Thiers est aujourd'hui complètement rallié à l'idée de la dissolution de la Chambre, et tout le centre gauche est décidé à marcher sur ce terrain avec l'ex-président de la République.

M. Raoul Duval et quelques membres du centre droit, qui ont suivi dans son évolution le député de la Seine-Inférieure, partagent également cette manière de voir.

Chaque jour M. Thiers, dans ses conversations particulières, soutient cette thèse qu'il

a développée déjà lors de la réception des députés des nations françaises demeurant au Chili, et il considère la dissolution comme le seul remède à la stagnation des affaires.

M. Picard est chargé, au nom du centre gauche, de déposer cette proposition de dissolution quand il jugera les circonstances favorables.

MM. les étudiants de la faculté de droit de Douai ont adressé à M. Algrave, professeur à la faculté, une lettre tout empreinte de sentiments sympathiques et affectueux et exprimant leurs regrets de le voir s'éloigner de Douai.

L'honorable professeur a répondu en ces termes :

A messieurs les étudiants de la Faculté de droit, à Douai.

Messieurs, Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez. Je ne pouvais pas douter de vos sympathies unanimes, et j'espère avec vous que notre séparation ne durera pas toujours. En attendant, continuez à montrer, dans la défense de vos intérêts scolaires, la modération de langage qui s'allie si bien avec la fermeté de l'esprit, et n'oubliez jamais que le calme est le signe le plus certain de la force comme du droit.

Croyez à l'expression de mes plus cordiales sympathies.

Douai, le 3 mai 1874.

Il résulte des renseignements recueillis par le *Caillou* que la politique n'est point étrangère à la détermination qu'a prise M. Bergondi de se donner la mort. La veille de sa mort, il causa, en effet, très-longuement avec un ancien magistrat. « La politique m'ennuie beaucoup, disait M. Bergondi. J'ai accepté le mandat de député, pensant qu'une fois les affaires de la France arrangées avec la Prusse, je serais rendu à la vie ordinaire. Je croyais que cela durait trois mois, et voilà trois ans que nous sommes dans la même situation. Je regrette d'autant plus de m'être occupé de politique que j'ai une famille. Je suis père de sept enfants. Or, tout homme qui a de la famille ne devrait pas se lancer dans la politique. »

Dans sa conversation, les mots *politique* et *famille* revenaient, paraît-il, à chaque instant.

On affirme, d'autre part, qu'il avait fait de pressantes démarches auprès de personnages influents pour être, à l'expiration de son mandat de représentant, nommé vice-président d'un tribunal de seconde ou troisième classe.

Nous lisons dans la *Gironde* :

Les documents de l'*Indépendance belge* ont singulièrement ému le clan bonapartiste. C'est qu'il y a de très-piquant dans l'affaire, c'est que le procès-verbal du conseil tenu à Saint-Cloud avait été demandé par l'ex-impératrice au duc de Gramont, et lui avait été apporté, il y a une dizaine de jours, par le duc de Bassano. Comment cette pièce a-t-elle été surprise ? C'est ce que je ne puis vous dire. Toujours est-il que l'authenticité du document est indiscutable ; c'est en vain que les bonapartistes balbutient des dénégations intéressées. M. de Gramont ne parlera pas, et pour cause.

Maintenant, comment se fait-il que l'ex-impératrice ait demandé communication de ces pièces ? La vérité, c'est que, dans sa fuite précipitée des Tuileries, elle n'avait pu emporter aucun papier d'Etat. Mais aujourd'hui l'ex-impératrice se propose d'écrire ou de faire écrire un mémoire sur les événements de 1870.

Elle a donc réclamé, non-seulement de M. de Gramont, mais de M. Rother, toutes les pièces se rapportant aux négociations qui ont précédé la guerre, quitte à en tirer le parti qu'elle jugera convenable.

Cette combinaison a été déjouée par l'intéressante et si opportune publication de l'*Indépendance*.

Le correspondant parisien du *Journal de Genève* ajoute les renseignements suivants sur l'incident soulevé par les révélations de l'*Indépendance belge* :

Le mot d'ordre donné aux feuilles du parti est de révoquer en doute l'authenticité de la pièce. Mais ils le peuvent d'autant moins

qu'on n'a rien appris par là qui ne fût déjà bien connu de toutes les personnes au courant des préliminaires de la guerre. Tout le monde sait que l'impératrice, principalement mise en cause par le document dont il s'agit, a assez hautement revendiqué jadis l'honneur d'avoir été l'inspiratrice de la fatale campagne de 1870.

Pour M. Emile Ollivier, le but de cette divulgation de sa part, s'il en est vraiment l'auteur comme on le croit, est évidemment de se décharger aux dépens de l'impératrice de la responsabilité qu'on lui reproche. Y aura-t-il réussi ? J'en doute. Ce n'est pas tout que de faire le mal soi-même. Quand on est premier ministre et qu'on a des prétentions d'homme d'Etat, il ne faut pas, par faiblesse ou par complaisance, donner les mains au mal que font les autres.

Cette attitude de l'ancien chef de cabinet du 19 janvier porte à trois le nombre des fractions du bonapartisme ; car les fidèles même de Chislehurst sont de leur côté loin de s'entendre sur le plan de conduite à adopter. Le jeune prince, ou du moins ceux qui le conseillent, voudraient temporiser ; sa mère, au contraire, qui oublie les effets de sa désastreuse influence d'il y a quatre ans, demande qu'on se hâte, afin, dit-on, de pouvoir gouverner comme régent avant la majorité de son fils.

La *Presse*, de Vienne, reproduisant les détails communiqués à l'*Indépendance belge* sur la séance du 5 juillet 1870, où le conseil des ministres de l'empire rédigea la réponse à l'interpellation Cocheray, annonce qu'elle sera bientôt en mesure de donner des détails inédits sur la candidature Hohenzollern ; ces détails, dit la *Presse*, seront tirés de documents authentiques venant de l'Espagne.

Il est toujours question de la querelle d'allemand que la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* a faite à la *Presse* et au *Français*. Le journal prussien avait d'autant moins raison de s'en prendre à la France que les deux journaux en question, représentant peut-être les idées du ministère, mais non pas, à coup sûr, l'opinion de la France.

La *Augsburger Allgemeine Zeitung* s'occupe à son tour de cet incident et blâme le trop irrité organe de M. de Bismarck.

Les indiscretions de M. d'Arnim, dit-elle, viennent d'avoir une conséquence des plus regrettables ; la presse officieuse vient de reprendre, à l'égard de la France, le ton irrité qu'on avait vu disparaître depuis quelque temps avec une si grande satisfaction. Certes, nous croyons qu'il est juste et prudent de prendre acte des déclarations de la *Presse* et du *Français* ; mais la manière dont on l'a fait n'a pas notre approbation. A quoi bon faire tout de suite tant de tapage à la moindre observation de la partie adverse ? Ne serait-il pas plus digne de garder toujours cette attitude calme et virile qui nous a valu la considération des nations étrangères ? On ne saurait reprocher à la direction de la presse berlinoise de manquer de zèle ; mais elle accroit inutilement sa tâche, en se mettant tous les jours à réprimander non-seulement la presse allemande, mais toute la presse européenne.

Nous apprécions sa bonne volonté ; mais nous sommes les ennemis déclarés de tout ce qui ressemble à ces lourdes, pédantes et peu charitables réprimandes. Le tact et la délicatesse des sentiments n'appartiennent pas aux qualités dominantes de la direction de la presse à Berlin. « Le blâme est peut-être un peu vil ; mais il faut reconnaître qu'il n'est pas complètement immérité. »

La police correctionnelle d'Als-la-Chapelle a condamné à quatre mois de prison le rédacteur en chef de la *Gazette de Heinsberg*, pour crime d'offense envers l'empereur, crime commis dans un article extrêmement sympathique à la France.

On écrit de Fulda à la *Gazette de Cologne* :

Le 5 mai, le curé Holfried de Dippeiz a été amené à Fulda pour y subir sa peine : il a été condamné à 10 jours de prison pour contravention aux lois ecclésiastiques. Un grand

nombre de catholiques l'accompagnaient en se lamentant jusqu'à la porte de la prison. A la nuit tombante, une troupe de plus de mille personnes se porta des faubourgs devant la prison, cria : « Vive le curé ! » et entonna plusieurs cantiques. La police parut pour dissiper le rassemblement, elle fut insultée ; la police dut faire usage de ses armes. Il y eut échange de coups de feu. Les scènes de désordre se prolongèrent jusqu'à minuit. La police a pris des mesures sévères pour empêcher qu'elles se renouvelent les jours suivants.

Le Nord apprécie ainsi la situation en Espagne :

On annonce de prochains changements dans la composition du ministère de Madrid. Le gouvernement va-t-il être remanié au profit des républicains ou des alphonistes ? C'est encore le secret du maréchal Serrano. Il est peu probable toutefois que le duc de la Torre soit disposé à faire bénéficier l'alphonisme de la victoire de Bilbao. Il se croit sans doute plus près que jamais des honneurs suprêmes qu'il rêve pour lui et qui seraient inconciliables avec une restauration monarchique. C'est donc dans le sens républicain qu'aurait lieu, selon toute vraisemblance, les modifications ministérielles annoncées, si le maréchal Serrano est tout à fait libre d'agir selon ses convenances. A-t-il cette liberté ? N'y a-t-il pas d'engagements pris vis-à-vis du maréchal Concha et le général Pavia, toujours très-influents à Madrid, s'est-il rallié à son tour à la République ? Là est la question. En tout cas, le plébiscite ou les élections pour une nouvelle Constituante ne sont pas encore proches.

C'est ce qui résulte clairement de cette réponse du duc de la Torre à une députation provinciale, qui était venue le féliciter de la délivrance de Bilbao. « Le carlisme est ébranlé, mais il n'est pas vaincu encore ; quand il le sera et que le cantonalisme ne présentera plus de danger, le pays pourra disposer librement de lui-même. »

Le discours, prononcé à Longuyon par M. le préfet de Meurthe-et-Moselle, a beaucoup ému la presse monarchiste. Existait-il vraiment à Nancy un fonctionnaire capable de « commenter habilement et spirituellement cette fameuse phrase de M. Thiers : En présence de la diversité des partis, il n'y a de possible en France que la République ? » M. de Broglie aurait-il, à ce point, oublié les égards dus à la majorité du 24 mai qu'il abandonne un département à la direction d'un magistrat aussi mal pensant ?

Le *Français* et la *Presse* se sont empressés de déclarer que les paroles de M. de Chambon avaient été complètement dénaturées et que jamais ce préfet n'avait tenu un langage « de nature à satisfaire la gauche ». Le *Soir* explique même, d'une manière très-ingénieuse, comment le nom de M. Thiers a trouvé place dans la harangue administrative :

Si le nom de l'ancien président de la République a été, en effet, prononcé, dit-il, c'est que M. de Chambon a invité les conservateurs à s'unir dans la lutte contre le radicalisme, en montrant, par l'exemple des élections Ranc, Barodet et Lockroy, que M. Thiers lui-même n'a pu contenir le flot des passions démagogiques, et que leur débordement a été la cause de sa chute.

Voilà une version bien faite pour calmer l'envie des journaux royalistes ! Mais il faut avouer que cet émoi était tout naturel. Servir la République septennale, ayant M. de Broglie pour premier ministre, et croire à la nécessité de la République définitive, affirmée par M. Thiers, ce serait là, en effet, une abomination intolérable. Qu'un préfet soit notoirement légitimiste, orléaniste ou bonapartiste, rien de mieux ; mais qu'il ose accepter la forme républicaine, c'est là ce que le ministère ne souffrirait jamais.

Il nous semble néanmoins que M. de

Chambon ne saurait se contenter de ces démentis anonymes et officieux. Il lui appartient de mettre un terme à ces controverses en publiant lui-même le texte de son discours de Longuyon.

Le conflit entre les hospices et le Département

Nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié que, dans une série d'articles, intitulés *Les Aliénés à Lyon*, le *Journal de Lyon* a fait connaître incidemment les difficultés récemment élevées entre le département et l'administration des hospices civils. Ces difficultés se sont manifestées au grand jour dans la dernière session du Conseil général, et elles ont été exposées, au point de vue du département, dans un rapport fort agressif de M. le conseiller général Terrier, et qui renferme de nombreuses et graves inexactitudes. Ce conflit peut avoir, et il a déjà les conséquences les plus sérieuses pour les intérêts des aliénés indigents, c'est-à-dire d'un service dont le département a la charge et la responsabilité. Nous croyons donc devoir appeler sur cette question toute l'attention de nos lecteurs.

Pour juger avec impartialité les circonstances dont est né le conflit, il est indispensable d'exposer les situations respectives des parties sous le rapport du droit, et, pour cela, de remonter à l'origine même de la fondation de l'Antiquaille.

Le 25 germinal an XIII (13 avril 1805) l'empereur Napoléon, de passage à Lyon, rendit un décret qui, d'une part, concédait à la *Ville de Lyon* le bâtiment dit de Bicêtre, jusque-là destiné à recevoir les mendiants vagabonds du département du Rhône, et d'autre part, déclarait que ce bâtiment serait vendu, et que le produit de la vente serait destiné à l'acquisition du local de l'Antiquaille.

L'art. 3 du décret stipulait que le local de l'Antiquaille serait destiné à former un dépôt de mendicité, une maison de travail, un hospice pour les aliénés, les incurables et les vénériens.

L'Antiquaille était donc un hospice municipal.

La ville de Lyon confia le soin d'administrer l'Antiquaille à la commission spéciale à qui était précédemment confiée l'administration de l'hospice de Bicêtre. Notons, en passant, que ces généraux administrateurs, à la tête desquels était M. Rougnard, durent en attendant l'exécution du décret, payer de leurs deniers une partie de l'Antiquaille.

Mais, pour être, en droit, un hospice municipal, l'Antiquaille n'en avait pas moins une existence absolument distincte de la municipalité, et il fut toujours géré, entretenu, restauré, agrandi démesurément, aux frais, non du budget de la ville, mais du budget spécial de l'Antiquaille. Il eut souvent des crises financières terribles, auxquelles on fit face avec des dons particuliers, aidés quelquefois d'une subvention accidentelle de la ville. Mais ces subventions, données à titre exceptionnel et généralement fort minimes, ne faisaient pas partie du budget ordinaire, dont les ressources se composaient uniquement de revenus provenant de legs et fondations pies d'un prélèvement annuel accordé sur les produits du mont-de-piété, de dons bienfaisants, et enfin du produit du travail de la

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 12 Mai 1874.

31

LE ROMAN

D'UNE

PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

Tout en ne voulant pas se fâcher ouvertement, le baron enrageait ; il risquait parfois un remontrance, que Christian subissait avec respect, sans chercher à atténuer ses torts, mais sans aussi qu'il le fit dégoûter le moins du monde à ses habitudes. C'était moins le parti pris de se révolter que l'oubli des mercuriales de la veille et l'insouciance de celles du lendemain.

Quand, par hasard, M. de Bussières ne mangeait ou ne dormait pas, il lui arrivait de songer aux moyens de réprimer une insubordination si calme et si ferme à la fois. Mais, à moins d'enfermer le jeune homme dans son appartement, il n'en trouvait pas. Et encore, à défaut de la porte, ne s'en irait-il pas par la fenêtre ?

Ensuite, survinrent quelques circonstances qui légitimèrent, jusqu'à un certain point, les fréquentes absences de Christian.

Par exemple, un jour que M. de Bussières trouvait le dîner détestable et qu'il s'en plaignait vertement, M^{lle} Mariette, le cordon-bleu de service, était survenue, pourpre de colère, l'ironie à la bouche, si bien que toutes les idées de Christian sur la hiérarchie sociale en avaient été bouleversées. Or, ce jour-là, le baron avait été le premier à s'avouer que la présence de son fils n'était pas toujours aussi indispensable qu'il se l'était figuré.

De son côté, Christian, affligé de ces esclandres, s'était jugé plus autorisé à laisser le champ libre à son père.

Ajoutons encore que, dirigeant lui-même l'exploitation de ses terres, inaugurant de nouveaux systèmes, construisant une ferme modèle, le tout d'après les conseils et sous la direction de Franceur, il était tout simple qu'il fût souvent absent, et que ses relations forcées avec la ferme s'en accusaient d'autant.

Christian avait surtout accueilli avec enthousiasme le projet d'ériger une école à Chamblay, et de mettre Guillaume à la tête de cette école. Ce fut entre Claude et lui un combat de générosité, d'où il résultait que le fermier ferait à la commune l'abandon d'une maisonnette qu'il serait facile d'approprier à l'emploi qu'on lui destinait, et que Christian, autorisé par son père, constituerait une rente de six cents francs au profit de l'instituteur.

Christian en était encore à savoir le premier mot de l'amour que son frère de lait portait à Modeste et des projets d'union formés pour l'avenir. D'abord, les paysans se tiennent volontiers dans une sage réserve ; ensuite, ces projets étaient encore fort en l'air ; car, d'une part, Modeste ne s'était pas prononcée, et, de l'autre, l'absence avait très-bien pu modifier les idées de Guillaume.

Quant aux relations entre nos deux jeunes gens — Christian et Modeste — elles se modifiaient si insensiblement que de plus expé-

Cette explosion d'un moment, le soir, sous le pommier, alors qu'il venait d'être décidé que le jeune baron n'habiterait plus la ferme, n'avait pas eu de lendemain ; elle avait été mise sur le compte, non de l'amour, mais de la douleur. Ah ! si on les avait persécutés, s'ils ne s'étaient pas revus, les obstacles eussent très-certainement soufflé sur l'étincelle, qui serait devenue un incendie ; mais, Christian revenant chaque jour, et les choses reprenant leur train d'autrefois, l'apparence du calme était rentrée dans leur cœur.

Les voyant si bien frère et sœur, Claude lui-même, qui avait eu un instant d'appréhension, en était revenu à la confiance la plus absolue.

Bien entendu que leurs jeux n'étaient plus les mêmes que par le passé ; cache-cache et cigne-musette, avait fait leur temps ; mais, pendant que la jeune fille lui lisait tout haut quelque belle histoire, le jeune homme traçait des dessins de broderies, d'où naissaient, plus tard, sous les doigts de Modeste, les merveilleux si connus du commerce de Caen.

Ils allaient à la pêche, ils herborisaient, ils s'embrassaient, ils se disaient *tu*, ils marchaient la main dans la main, et jusque-là, Dieu n'avait jamais cessé d'être en tiers avec eux.

Cependant — explique qui pourra cette transformation — hier encore, votre voix était assurée, et voilà qu'elle tremble ; ses doigts étaient muets, et voilà qu'ils frissonnent au contact des vôtres ; vous rougissez à propos de rien, vous vous cherchez sans cesse, et vous avez peur d'être à deux. Ses paroles — à lui ou à elle — vous les laissez s'envoler ; autant en emportait le vent ; mais voilà que vous les arrêtez au passage, que vous les analysez et que vous les défiliez, syllabe à syllabe, pour voir s'il n'y aurait pas quelque double sens qui se cache dessous.

La chose d'où elle se levait n'était qu'une chaise vide ; maintenant, c'est un tabernacle.

Le ruban, les fleurs qu'elle avait portées n'étaient que des riens, et ce sont des trésors ; elle marchait comme tout le monde, et voilà que vous reconnaissez son pas entre mille. Elle pouvait entrer ou sortir, sans que le fermier s'allumât soudain, bu que le ciel en fût obscurci, et voilà que c'est d'elle seule — ou de lui seul — que vient la lumière.

C'est, du reste, une situation charmante — quoique mêlée de gros chagrins — si charmante, que si les amoureux étaient habiles, ils la prolongeraient le plus qu'ils pourraient ; mais ils ne sont qu'amoureux.

Plus tard, quand nous sommes devenus capables de faire de la stratégie galante et de calculer les étapes, c'est que l'amour a fui ; nous ne sommes plus qu'habiles.

Entre deux jeunes cœurs qui s'aiment loyalement, qui prennent l'amour pour de l'amitié, qui se voient chaque jour sans contrainte, l'aveu et surtout le dénouement peuvent se faire attendre longtemps. Il est vrai qu'un rien peut précipiter l'un et l'autre.

Un soir que, causant avec Claude d'irrigations et de culture, Christian était resté à la ferme plus tard que d'habitude, et qu'il s'en retournait lentement au château, il fut tout à coup rejoint par Mouton, lequel, tout aboyant, se mit à lécher ses bottes.

Qu'y avait-il donc ? D'où venait cette poursuite inaccoutumée ? Un malheur, un événement quelconque réclamaient-ils sa présence ? Était-ce une lubie de l'animal, le désir soudain de dire à son maître un dernier bonsoir ?

Continuer sa route, renvoyer Mouton, emporter le doute avec soi n'était guère possible. Le jeune homme rebroussa chemin. Tout, à la ferme, respirait le calme le plus parfait ; les lumières étaient éteintes ; une seule fenêtre était ouverte à l'étage, et Modeste, en deshabillé blanc, y prenait tranquillement l'air.

Tu as donc oublié quelque chose ? demandait-elle à Christian en le reconnaissant.

— Je croyais qu'on me rappelait.

La situation fut éclaircie en quelques mots échangés à demi-voix, pour ne réveiller personne. C'était une boutade, une gentillesse de Mouton, et le jeune homme n'avait pas compris ; il en serait quitte pour faire deux fois le chemin, et pour dire une seconde fois bonsoir à sa sœur chérie ; le malheur n'était pas bien grand.

Premier hasard : le coup de tête du chien. Second hasard : Modeste était à sa fenêtre. Troisième hasard : une échelle était là, plantée de la veille devant la vigne surchargée de fruits, qui couvrait le long des murs de la ferme.

Cette échelle suggéra une idée à Christian ; deux minutes après, il perçait à quatre mètres du sol et tenait dans sa main celle de la jeune fille.

C'était bon, c'était nouveau, c'était bizarre ; ils ne s'étaient jamais parlés dans cette position ; ajouter le mystère et ce parfum d'aventure qui grise si facilement les jeunes cerveaux.

Ce qu'ils se dirent ? rien de plus que ce qu'ils se disaient tous les jours et devant tout le monde.

Toujours est-il que ce jeu ne leur déplut pas, et que, à partir de cette soirée, sans que Mouton s'en mêlât, Christian revint souvent dire à Modeste un bonsoir discret.

Peu à peu, les séances en vinrent à se prolonger ; le temps passait si vite ! les nuits étaient si courtes !

— Quoi ! déjà l'alouette qui chante ! disait le jeune homme, sans se douter qu'il passait de Bernardin de Saint-Pierre à Shakespeare, et que Virginie devenait tout doucement Juliette, et Paul, Roméo.

maison. En réalité, bien qu'installée dans des bâtiments municipaux et soumise à la tutelle du préfet, l'Antiquaille était gérée à la façon d'une institution privée.

Les choses continuèrent ainsi jusqu'en 1838, époque à laquelle fut votée la loi sur les aliénés. Cette loi, comme on sait, impose aux départements l'entretien des aliénés indigents, sauf à se récupérer pour portion, à l'aide d'une part contributive imposée à la commune dont l'aliéné est originaire.

Telle est donc la situation légale de l'Antiquaille. D'une part, il doit recevoir les aliénés à la charge du département, et être intégralement remboursé de ses dépenses par ledit département, si celui-ci bien entendu, n'aime mieux administrer lui-même. D'autre part, à titre d'hospice municipal, l'Antiquaille, bien qu'ayant une existence distincte de la municipalité, doit contribuer pour une part à la dépense des aliénés lyonnais.

Il résultait de cette situation un enchevêtrement assez singulier. Par suite de la tendance naturelle de tous les corps constitués à écouter d'abord leurs intérêts, le département du Rhône, jusqu'en 1844, fit contribuer d'une manière indirecte, et indirectement les hospices au service départemental des aliénés. Un arrêté de M. Jarr, conseiller d'Etat, préfet du Rhône, le constate dans le considérant suivant :

« Que, depuis la loi de 1838, l'hospice de l'Antiquaille a contribué d'une manière indirecte au service départemental des aliénés en ce que le prix de pension à lui payé, n'a pas couvert la dépense réelle de ce service ;

« Que son concours s'est même appliqué à tous les aliénés du département dont l'admission a eu lieu par ordre de l'autorité administrative, aliénés pour la dépense desquels un seul et unique prix de pension a été fixé indistinctement, tandis que l'hospice n'aurait dû contribuer qu'à la dépense des aliénés de la ville de Lyon, les frais de traitement des aliénés des autres communes devant lui être remboursés intégralement. »

Par le même arrêté, M. Jarr fixa l'indemnité annuelle, imputable sur les revenus de l'hospice de l'Antiquaille, et applicable à la dépense des aliénés de la ville de Lyon, à la somme de trente mille francs à partir du 1^{er} janvier 1845. Cette indemnité était calculée sur une population malade de 215 personnes, aux dépenses de laquelle la ville devait contribuer. Dans cette population, les aliénés figuraient pour 167. Chaque année, l'Antiquaille donne donc trente mille francs au département.

L'intérêt général demandait, depuis longtemps, que l'hospice de l'Antiquaille cessât d'avoir une existence isolée et fut réuni à l'administration des hospices civils. Aussi, le 29 novembre 1845, une ordonnance royale rendue à Neuilly par Louis-Philippe, décréta cette réunion, et plaça l'Antiquaille sous la même administration que les hospices.

A partir de cette année 1845 jusqu'à aujourd'hui les hospices ont pourvu à l'entretien de tous les aliénés à la charge du département moyennant le prix d'un franc par jour et par aliéné. Depuis vingt-neuf ans, le chiffre de la pension n'a pas changé. Ce seul énoncé peint la situation faite aux hospices, et que le département veut prolonger.

Mais il faut remarquer que dès 1845, cet état de choses constituait les hospices en perte. Il résulte, en effet, de la comptabilité de l'administration que le prix de revient de l'aliéné, si l'on peut employer cette expression, a été pour l'année de 1845, de 1 fr. 189 mil., soit bien près de 20 cent. C'était donc une perte de près de 20 centimes par jour et par personne. En 1846, sous l'empire de la disette, le prix de revient s'éleva à 1 fr. 29 cent. ; en 1847, par les mêmes causes, il s'éleva à 1 fr. 304 m., pour retomber en 1848 à 1 fr. 091 m., au total, depuis la réunion de l'Antiquaille aux hospices, il y a 29 ans, il n'y a pas eu une seule année où les hospices n'aient été en déficit sur la subvention départementale.

Tant que le budget des hospices s'est soldé par des excédents de recettes, les conséquences de cette perte n'étaient pas bien redoutables. Sans doute, il y avait là une distraction fâcheuse du patrimoine des pauvres, et, à parler rigoureusement, les hospices n'avaient pas le droit de faire une aumône au département. Mais enfin les hospices suffisaient au service des indigents et l'on comprend qu'ils ne voulassent pas renouveler avec l'administration départementale les interminables querelles qui, de 1830 à 1840, remplissaient l'histoire des relations de l'Antiquaille avec la ville.

Aujourd'hui, la question est bien changée. Les hospices se voient en face de déficits grandissant chaque année. La situation ne peut se prolonger un jour de plus.

Mais il faut savoir d'abord comment le conflit a pris naissance. C'est ce que nous examinerons bientôt.

LETTER D'ANGLETERRE

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

Londres, 8 mai 1874.

Si la lutte aujourd'hui engagée entre les fermiers et les propriétaires d'un certain nombre de comtés de l'Angleterre, dure encore longtemps, il est probable que la question sera dénouée par tout ce qui se dit et s'écrit de part et d'autre ; qu'il ne sera plus possible de démentir la vérité et de faire l'historique impartial de ce grave et mémorable mouvement. Il faut donc que j'essaie de vous présenter les faits tels qu'ils sont en dehors de toute opi-

nion passionnée, tandis qu'il en est temps encore.

L'Angleterre est une contrée de grands et de moyens propriétaires ; les petits propriétaires ne s'y rencontrent proportionnellement qu'en nombre restreint, quoique ce nombre augmente graduellement de nos jours. Le résultat de cette répartition séculaire du sol que des populations entières se trouvent vivre, en certains endroits sur la terre d'un particulier, et n'ont d'autre moyen d'existence que le travail agricole par lequel ces populations gagnent de pérenne leur pain quotidien sur le sol même qui les a vu naître.

L'ignorance encore trop profonde de ces populations agricoles, l'éloignement des villes et jusqu'à l'absence de toute unité, peuvent compter parmi les causes auxquelles on doit attribuer la position peu indépendante dont ces pauvres gens se sont si longtemps contentés.

A propos des laboureurs du Warwick-Shire, parmi lesquels le mouvement actuel commença il y a un an, on a dit que leur condition était une sorte de servage, ou tout au moins de domesticité et de dépendance absolue. C'est là une exagération qu'il ne faut pas accepter comme une expression de la vérité, mais il est certain qu'un examen superficiel des faits porterait à confirmer cette exagération. Il en est malheureusement des laboureurs anglais, comme de tous les travailleurs dans nos contrées civilisées. De par la loi, ils sont citoyens et hommes libres ; de par la nécessité, l'état de la société et la fatalité de l'ignorance, ils sont serviteurs et réellement en la dépendance de ceux qui leur fournissent du travail.

Dans les grands centres, où les classes ouvrières sont plus éclairées et présentent souvent au capital la force de résistance qui résulte d'une organisation défensive, cette dépendance, quoiqu'encore réelle, est moins visible.

Mais dans les campagnes, et surtout dans certains districts de l'Angleterre où l'on peut voyager à cheval toute une journée dans la même direction, sans sortir des terres d'un propriétaire, il n'y a plus d'union possible entre les paysans qui se trouvent disséminés sur ces portions de pays. L'homme du sol n'ayant rien à lui, ne sachant rien ou presque rien, excepté ce qui concerne directement sa profession rustique, se trouve dépendre absolument du maître qui l'emploie, et qui peut l'affamer en lui refusant le travail dont son pain pour lui et les siens dépend exclusivement.

Mais il y a un correctif à cette sombre peinture. Ces populations agricoles, comme je l'ai déjà dit plus haut, ont cultivé de père en fils le sol où elles vivent, de sorte qu'il y a pour le propriétaire, une obligation morale de les faire travailler et de les aider quand la vieillesse ou quelque autre cause vient les empêcher d'être utiles. Un propriétaire qui ne soutiendrait pas les gens qui vivent sur ses terres, non-seulement perdrait la considération de ses serviteurs mais aussi l'estime de ses voisins et égaux. C'est ainsi qu'un laboureur reçoit traditionnellement une augmentation de salaire quand il se marie, et reçoit encore un accroissement lorsque des enfants viennent augmenter sa famille ainsi que ses besoins. Il est aussi convenu que le laboureur doit recevoir des étrennes en nature à Christmas (Noël). Un sac de farine après la moisson ; une oie et je ne sais combien de douzaines d'œufs le jour de la fête du seigneur de l'endroit, autant le jour où ses enfants atteignent leur majorité, etc., etc.

C'est là, vous le voyez, un système moitié patrilial, moitié féodal, qui peut avoir ses avantages quand le propriétaire est patrilial et généreux, mais qui, il faut aussi le reconnaître, présente bien peu de garanties pour le travailleur, et le laisse dans une position fermée à toute ambition, même louable, et partant, à tout espoir d'améliorer et d'élever sa position.

Il y a encore une autre condition à noter, laquelle constitue dans la question qui nous occupe, le nœud de la situation. Les grands propriétaires anglais confient le soin de cultiver leurs terres à des fermiers, et ce sont ces derniers qui se trouvent être en rapports directs avec les paysans. Je n'ai pas besoin de vous dire combien cet arrangement est fâcheux pour les pauvres gens qui nous occupent.

Il n'est pas de plus mauvais maître qu'un ancien valet, dit un vieux proverbe ; le fermier n'est qu'un paysan qui en commande d'autres, et il est rare que le fermier apporte dans ses rapports avec les hommes, la modération et la bonté qui certainement distinguent la vraie aristocratie anglaise.

De là une nouvelle cause de rancune dans le cœur des paysans aujourd'hui en grève. Ces malheureux, ne soupçonnant rien de mieux, se sont longtemps contentés de leur sort, mais leurs yeux et leur entendement se sont enfin ouverts ; ils ont compris le sens du mot union, mot magique qui leur a révélé le secret de leur force, et les a enrichis par leur pauvreté ; de dépendre d'autrui quand leur travail leur donne le droit, non-seulement légal mais réel d'être indépendants et libres ; les enfans d'un isolement qui les livre corps et âme au fermier de leur maître, ils ont secoué toute crainte et ont fondé, sous la direction d'ouvriers plus éclairés, l'Union nationale des travailleurs agricoles d'Angleterre.

Surpris d'abord de tant d'audace, les fermiers n'ont pas pris garde à ce mouvement, jusqu'au jour où l'Union, par l'intermédiaire de son comité, a commencé à manifester ses prétentions.

Les fermiers eurent alors l'inspiration malheureuse de recourir à un de ces moyens extrêmes qui nuisent surtout à ceux qui les emploient. Ils prononcèrent un interdit général contre tout laboureur appartenant à l'Union et commencèrent à faire sortir de leurs maisons tous ceux qui ne consentaient pas à abandonner la ligue.

Cet acte de violence, désigné ici par le terme expressif de lock-out, ne produisit pas l'effet désiré, mais resserra étroitement l'Union des laboureurs, qui comprirent mieux que jamais alors que leur salut restait dans une solidarité énergique.

Des fonds manquaient, on en trouva ; du travail manquait, on embaucha des centaines d'hommes avec leurs familles sur des navires qui les transportèrent gratuitement au Canada, à la Nouvelle-Zélande ou en Australie ; enfin il fallut à l'Union un certain patronage pour qu'elle trouvât aide et faveur dans les hautes régions de la société.

Tout cela est venu aussi, aujourd'hui, il y a des ministres, des évêques anglicans, des membres du Parlement des lords, de riches propriétaires qui ont pris en main la cause des

travailleurs du sol anglais et les encouragent dans la lutte hardie qu'ils ont engagée. Dernièrement, le grand chancelier d'Angleterre, le conseiller de la reine et un des légistes les plus éminents du pays, déclaraient que la résistance des laboureurs est légale et parfaitement fondée.

Telle est la situation actuelle, et le mouvement se propage en ce moment comme une traînée de poudre sur tous les points de l'Angleterre. L'issue de la lutte, aujourd'hui définitivement engagée, ne semble pas douteuse : les laboureurs ne peuvent que profiter du mouvement, et les fermiers ont tout à perdre. Déjà leurs moissons se trouvent compromises, et chaque jour augmente leurs besoins et leur embarras. Leurs hommes, au contraire, sont maintenant constitués en une union solide et hautement protégée qui les soutient par des subsides hebdomadaires. Tous les ouvriers des villes et, un grand nombre d'hommes riches et de philanthropes témoignent leur sympathie pour l'union, en lui envoyant des sommes d'argent au fur et à mesure de ses besoins. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer la neutralité absolue que le gouvernement anglais a soin d'observer dans toute cette affaire. Le sort du gouvernement ne dépend point de la victoire des fermiers et ne saurait être ébranlé par la victoire des laboureurs. La juste revendication d'un droit naturel et légal n'a jamais porté préjudice à un gouvernement qui a la liberté pour principe.

L. M. K.

L'isthme de Suez et le khédive

Le XIX^e Siècle a reçu de son correspondant du Caire des détails intéressants sur les préparatifs menaçants faits par le khédive d'Egypte pour procéder, de vive force, à la prise de possession du canal de Suez, au cas où M. de Lesseps aurait persisté dans son refus d'appliquer, à la date du 29 avril, les nouveaux tarifs imposés à la Porte par la compagnie.

Dès le 23, un régiment de cavalerie et d'infanterie ont pris position à Nefche, à trois kilomètres d'Ismaïlia, contre des services de la compagnie. Un troisième régiment était dirigé sur Suez.

A la tête de ces troupes était le général Stones, ancien officier anglais.

Le 24, arrivait à Port-Saïd la frégate *Mohammed-Ali* et la corvette *Dakalieh*, bandées de gendarmes et de troupes. Ces deux navires, escortés de remorqueurs égyptiens, étaient sous les ordres d'un officier de la marine royale anglaise, le commodore Mac-Killok.

Le même jour 24, tout un personnel de télégraphistes anglais, empruntés sans doute à la compagnie du câble anglo-indien descendant à Ismaïlia avec leurs appareils en même temps qu'une compagnie de télégraphistes militaires, munis d'appareils de signaux aériens, etc.

Enfin, le 25, le gouverneur de la province la plus voisine du désert de l'isthme, établissait un cordon de deux mille Bédouins irréguliers autour des campements de la compagnie, le long du désert.

C'est lorsque toutes ces forces imposantes ont été déployées qu'est arrivé M. de Lesseps.

Pour se soustraire aux sollicitations auxquelles il était en butte, il avait quitté le territoire égyptien et allait faire une excursion à Jaffa, à dix heures de Port-Saïd. A la première nouvelle de l'arrivée des troupes égyptiennes, un vapeur de la compagnie était parti pour Jaffa et en avait ramené le président de la compagnie.

Le 25, à midi, M. de Lesseps était au Caire ; il voyait le khédive, et l'ordre d'évacuation partait aussitôt après cette entrevue. La compagnie cédait devant la force d'un moment. La voie des négociations lui reste ouverte. Nous ne doutons pas d'un bon résultat final en faveur des intérêts français.

ÉCHOS DE PARTOUT

Par décret du Président de la République, M. Ruillier, colonel au 2^e régiment d'infanterie de marine, est appelé aux fonctions de commandant militaire à la Guyanne française.

Le roi de Portugal a récemment honoré sa présence une fête qui a eu lieu dans les salons de la légation française à Lisbonne. Notre ministre dans cette ville, M. le comte Armand, avait invité le roi don Ferdinand, père du souverain du Portugal, et S. A. R. M. le duc de Coimbra ; mais, en considération de l'étiquette de la cour, qui, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres pays de l'Europe, ne permet guère au monarque de se rendre dans les salons de sa capitale, le comte Armand s'était abstenu d'inviter le roi et la reine, aussi a-t-il été surpris non moins flatté d'apprendre par un des aides de camp du roi, quelques heures avant la soirée, que Sa Majesté se proposait d'y assister. Le souverain a bien voulu faire remarquer à notre ministre que, depuis douze ans qu'il est sur le trône, c'était la première fois qu'il allait dans le monde. Il a ajouté qu'il était charmé de déroger à ses habitudes sur ce point, pour témoigner de ses sentiments à l'égard de la France et au diplomate qui la représente à Lisbonne.

Il a voulu visiter non-seulement les jardins qui étaient éclairés à giorno, mais les divers appartements de la légation. Au souper, Sa Majesté a bu avec le comte Armand à la santé du duc de Magenta. Toute la société portugaise a vu dans cette attitude du souverain une nouvelle preuve des relations si sympathiques et si cordiales qui existent entre le Portugal et la France.

Après bien des difficultés, le roi de Birmanie a récemment ratifié le traité de commerce que ses envoyés avaient conclu, il y a deux ans, avec la France.

On lit à ce sujet dans le *Rangoon Mail* du 13 mars :

Sous peu de jours, l'ambassade française va quitter notre pays sur le *Canan-Sekya*, qui est un yacht du roi. Hier, elle a rendu à Sa Majesté sa dernière visite. Le roi a conféré à quatre membres de la mission l'ordre du *Tsalway*, il a donné des coupes d'or aux autres.

Sa Majesté a mis à la disposition de deux d'entre eux des éléphants pour qu'ils puissent se rendre par la voie de terre à Bangkok. Kim Woun Mingyi accompagnait la mission chargée de soumettre à l'Assemblée nationale la ratification du traité de commerce tel qu'il a été modifié d'accord avec les envoyés français. Hier, ils ont dîné à la table du roi avec les ambassadeurs bengalis.

On annonce que l'ex-membre de la Commune Mégy vient de se marier à Chicago.

Dans la dernière réunion générale des actionnaires de la compagnie du chemin de fer

du Nord, qui a eu lieu le 29 avril dernier, il a été question du nouveau projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

Après avoir exposé la situation financière de la compagnie, le président a développé devant l'assemblée générale l'immense intérêt qu'il résulterait pour la compagnie du Nord de l'établissement d'un tunnel reliant l'Angleterre et la France, et il a donné connaissance à la réunion, des études préparatoires qui ont été faites dans ce but.

Les études commencées se poursuivent encore aujourd'hui, et bientôt une compagnie spéciale de recherches sera constituée pour se rendre compte des moyens d'exécution. Les premiers travaux à entreprendre consisteront dans la construction de galeries souterraines aux abords et de chaque côté du détroit pour constater la nature géologique et pétrographique des terrains à traverser.

M. Philibert Audebrand raconte dans l'*Illustration* un intéressant épisode de l'ancienne guerre carliste, dont il a pu suivre les péripéties lors de ses débuts dans le journalisme parisien.

Don Ramon Cabrera, généralissime des armées de don Carlos, se battait contre Espartero. Un matin, on vint lui dire :

— Général, il n'y a plus de quoi charger les canons.

Que faire ?

Cabrera imagina, séance tenante, un stratagème qui obtint un plein succès.

Il fit improviser un mannequin, qu'on couvrit de ses propres habits et qu'on coiffa de son béret blanc, bien connu.

A quelques minutes de là, le fantôme fut placé en relief sur une éminence, en vue des lignes ennemies, comme si c'était été le général lui-même, en observation, une lorgnette à la main.

Espartero, renseigné par des éclaireurs, donna bien entendu l'ordre de canonner le plus possible le chef des insurgés.

Mais le mannequin, par suite d'un savant calcul, avait été planté à dix mètres du but que la canonnade pouvait atteindre.

Boulets, obus, biscavons, projectiles de toute sorte, grêlerent autour du faux général, mais sans le toucher.

Deux heures après, on enlevait le mannequin et l'on ramassait les boulets.

A propos des chapeaux Louis XVI qui reviennent à la mode, la *Vie parisienne* cite un fragment d'une lettre de Diderot à M^{lle} Voland. Le philosophe raconte sa conversation avec sa fille sur le chapeau-calèche qui était la fureur du moment :

Hier, l'enfant était sur le point de sortir et voici une petite ébauche de notre causerie :

— Quas-tu là sur la tête qui te rend grosse comme une citrouille ?

— C'est une calèche.

— Mais on ne saurait te voir, au fond de cette calèche, puisque calèche il y a.

— Tant mieux, on est plus regardée.

— Est-ce que tu aimes à être regardée ?

— Cela ne me déplaît pas.

— Tu es donc coquette ?

— Un peu. L'on vous dit : elle n'est pas mal ; un autre : elle est bien ; un troisième : elle est jolie. On revient avec toutes ces petites douceurs-là, et cela fait plaisir !

— Beau plaisir !

— Tenez, mon papa, à tout prendre, j'aimerais mieux pleurer un peu à beaucoup de gens, que de plaire beaucoup à un seul.

— Ah ! ça, va-t'en vite avec ta calèche.

— Allez, laissez-nous faire ; nous savons ce qui nous va, et croyez qu'une calèche a bien ses petits avantages.

— Et ces avantages ?

— D'abord, les regards partent en échappée ; le haut du visage est dans l'ombre, le bas en paraît plus blanc, et puis l'ampleur de cette machine rend le visage mignon.

La-dessus, elle sortit.

A la théorie des élèves-aoporaux, le capitaine interroge Boquillon :

— Vous savez, fusiller, que l'armée ne doit se charger d'aucun service occulte.

— Oui, mon capitaine.

— Eh bien, qu'est-ce qu'un service occulte ?

— Mon capitaine, c'est un détachement qu'on envoie à la procession.

Cham, qui n'a pas perdu de vue nos députés en vacances, aurait entendu cette admonestation d'une ménagère à son représentant :

Je vois souvent sur le journal qu'on vous rappelle à l'ordre ; vous n'en aurez donc jamais ? toujours des dettes !

La récolte des soies à l'étranger en 1873

Nous avons vu dans un précédent article que la dernière récolte des cocons en France n'avait pas dépassé 3,360,000 kilogrammes de cocons, soit les deux cinquièmes environ de ce qu'elle était il y a vingt ans, c'est-à-dire avant la maladie. En soi, le déficit est encore beaucoup plus considérable, car, en même temps que la qualité des cocons, le rendement à la filature a fortement diminué. En 1852 on comptait 12 kilogrammes de cocons pour 1 kilogramme de grège, aujourd'hui il n'en faut que 15. Les 22 millions de kilogrammes récoltés en 1852-53 ont produit 1,500,000 kilog. de soie grège en tenant compte des cocons réservés pour le grilage ; la récolte de 1873 n'en a pas produit plus de 549,000 kilog.

La production soyeuse de la France, donc en réalité déclinée de deux tiers ; elle n'équivaut pas aujourd'hui au quart de la production italienne.

La statistique de la chambre syndicale des soies de Lyon n'évalue pas, en effet, cette dernière à moins de 34,391,000 kilogrammes de cocons ayant fourni 2,336,000 kilogrammes de grège.

La répartition de ces chiffres par province est assez intéressante pour que nous la reproduisions ici :

PROVINCES	Production des cocons	Soie grège
Piémont, Ligurie, Sardaigne	7,000,000	480,000
Lombardie	12,000,000	800,000
Parma, Plaisance	450,000	32,000
Reggio, Modène, Massa	500,000	35,000
Romagne	450,000	30,000
Marches	830,000	56,000
Ombrie	161,000	12,000
Toscane	1,500,000	115,000
Sicile	1,400,000	100,000
Provinces napolitaines	700,000	50,000
Vénétie	7,500,000	500,000
Frioul	1,000,000	66,000
Tyrolital. et Tyrolautric.	900,000	60,000
Totaux	34,391,000	2,336,000

Comme on le voit, la Lombardie est de beaucoup la province la plus grandement productive. La Vénétie et le Piémont figurent en seconde et troisième ligne.

La récolte de 1872 avait été évaluée par M. Vecchi, dont les travaux statistiques sont justement estimés en Italie, à 3,125,000 kil. de soie grège. Le déficit de 1873 sur 1872 aurait donc atteint 25 0/0.

Le retour offensif du froid au moment des

éducatrices, et surtout les gelées des 28 et 29 avril, qui, l'année dernière, ont si cruellement éprouvé nos départements du midi n'ont pas épargné nos voisins. Au-delà comme en deçà des Alpes, la destruction de la feuille a causé d'irréparables dommages ; beaucoup de vers ont dû être abandonnés. Nous ne pensons pas toutefois que le désastre ait été aussi complet que ne l'indiquent les deux chiffres cités plus haut.

La chambre syndicale des soies de Lyon qui a recueilli les éléments de son appréciation sur place, à diverses sources, soigneusement contrôlées, a été amenée à cette conclusion que les statistiques de M. de Vecchi étaient « quelque peu exagérées » notamment en ce qui concerne la Lombardie.

M. de Vecchi, dit-elle, estime à 22 kilog. en moyenne le rendement par onces de graines sèches, ce chiffre nous paraît exagéré. On sait d'ailleurs que le statisticien italien base ses calculs sur la quantité de graines mises à éclosion en faisant la part des échecs qui peuvent survenir. Il est facile de comprendre que, par cette méthode d'induction, les erreurs se multiplient et doivent se traduire dans le résultat général par des écarts considérables.

Quoi qu'il en soit, et en prenant le chiffre le plus bas, celui du syndicat lyonnais, on voit que la production soyeuse au delà des Alpes est, au minimum quatre fois plus considérable que la nôtre.

L'Italie a toujours eu des récoltes supérieures à celles de la France ; mais jamais l'écart n'a été aussi fort. Ce n'est pas que l'épidémie ait respecté nos voisins ; ils ont été aussi cruellement atteints que nous mêmes ; mais ainsi que nous le disions dans un précédent article, les sériciculteurs italiens en voyant diminuer le rendement des semences, loin d'arracher les mûriers qui peuplaient leurs campagnes, ont estimé que le premier moyen de combler le déficit était de développer les éducations. L'Italie élève aujourd'hui de 2,200,000 à 3,300,000 onces de toutes provenances (Indigènes, Japon, reproductions), c'est-à-dire trois fois plus de graines que la France. Ajoutons enfin que les Italiens, mieux avisés que nos sériciculteurs du midi, ont toujours pour premier souci de s'assurer les meilleures semences du Japon, sans considérer le prix.

C'est ainsi que nos voisins sont parvenus à relever progressivement leurs récoltes soyeuses.

Mais, malgré ses efforts dans cette lutte inégale contre le fléau qui allait ravager successivement toutes les contrées les plus productives de l'Europe, l'Italie ne pouvait pas espérer suffire jamais à approvisionner de matières premières toutes les fabriques de soieries. Le secours nous est venu de l'extrême Orient, berceau quarante fois séculaire de l'industrie séricicole. Les soies de la Chine, du Japon et des Indes anglaises ont pris aujourd'hui dans la consommation européenne une place presque prépondérante. On peut s'en convaincre en lisant le résumé général suivant des soies produites ou envoyées en Europe pendant l'année 1873 :

Soie grège	Kilog.	Proport.
France	549,000	6.9 0/0
Italie	2,336,000	29.5
Espagne	130,000	1.6
Turquie	100,000	1.2
— Volo, Salonique	69,000	0.9
— Andrinople	20,000	0.2
Syrie	150,000	1.9
Grèce	18,000	0.2
Georgie, Perse, Korassan	317,000	3.9
Chine	2,585,000	32.5
Canton	484,000	6.2
Japon	700,000	8.8
Indes orientales	486,000	6.2
Total	7,944,000	

Ce tableau nous montre que la Chine seule envoie en Europe plus de soie que l'Italie n'en récolte ; le Japon, plus que la France n'en produit, la province de Canton seule et les Indes Orientales, chacune presque autant.

Dans leur ensemble, les pays de l'extrême Orient représentent 4,255,000 kil. dans l'approvisionnement des soies en Europe, c'est-à-dire, près de 54 0/0.

La France figure pour moins de 7 0/0. Ce dernier chiffre, dans son laconisme brutal nous dit exactement quelle est la part d'influence de la production française sur le grand marché du monde. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le déficit de nos récoltes et la cherté des cocons dans nos départements du midi pèsent d'un poids si faible sur le prix général de la soie. Ce n'est pas de la France que peut venir désormais l'abondance ou la disette ; c'est de l'Italie, et plus encore, de l'extrême Orient.

Le dernier chiffre, dans son laconisme brutal nous dit exactement quelle est la part d'influence de la production française sur le grand marché du monde. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le déficit de nos récoltes et la cherté des cocons dans nos départements du midi pèsent d'un poids si faible sur le prix général de la soie. Ce n'est pas de la France que peut venir désormais l'abondance ou la disette ; c'est de l'Italie, et plus encore, de l'extrême Orient.

farineux, de se priver au besoin... Cela lui a fait faire la grimace.

Les dits médecins lui ont conseillé aussi de ne plus boire d'eau, l'eau faisant énormément engraisser.

V... s'est souvenu scrupuleusement à cette dernière ordonnance, qui, jusqu'à présent, n'a produit aucun effet.

Boire du vinaigre, c'est bien mauvais... et suffisamment dangereux.

Faire de la gymnastique, c'est bien dur... avec ce ventre.

Ah! s'il n'avait pas ce ventre, il en ferait bien... Mais il est vrai qu'ailleurs ce serait tout à fait inutile.

Bref, V... était au désespoir. Or, voilà qu'hier, en allant à la campagne, il s'arrêta dans un champ de foire, devant une baraque où des saltimbanques faisaient des pirouettes.

Il remarqua que le pirate, qui est chargé de recevoir les coups de pied dans l'anneau, la pièce, et de jouer de la grosse caisse, était fort malgre.

Il se rappela en même temps que tous les pirates étaient maigres, et que tous les jours de grosse caisse l'étaient aussi.

Ce fut une inspiration.

Recevoir des coups de pied, cela ne lui allait guère.

Mais jouer de la grosse caisse, cela lui allait parfaitement.

Et V... a acheté, séance tenante, une grosse caisse.

Et il est rentré incontinent chez lui où il s'est mis à jouer frénétiquement de son instrument.

Toute la nuit et toute la matinée, le tapage a duré dans la maison.

Les voisins se sont plaints, le commissaire de police est venu constater le bruit nocturne, mais V... répond que puisque M^e Euphrasie, sa concubine, joue du piano toute la nuit, lui, son locataire, peut bien jouer de sa grosse caisse, ne fût-ce que pour l'accompagner.

Des procès sont imminents.

Un voisin est même entré chez lui ce matin à six heures,

Dans le simple appareil.

D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil,

et lui a administré une volée homérique avec assainissement de coups de poing par la figure.

Mais enfin, il est bien content.

Il s'imagine qu'il a déjà maigri depuis hier.

On avait espéré que l'énorme déblaiement nécessaire pour assoler l'église du Bon-Pasteur, rue Neyret, serait l'occasion de quelque découverte intéressante sous le rapport paléontologique. Selon le professeur Jourdan, en effet, la colline de la Croix-Rousse et le plateau bressan auraient formé à une certaine époque géologique comme un promontoire sur lequel se seraient réfugiés une foule de grands animaux devant l'invasion des eaux.

M. Jourdan disait que les collines lyonnaises étaient un cimetière d'éléphants primitifs. Les découvertes précieuses faites en perçant le tunnel du chemin de la ficelle confirmaient également l'espoir de quelque importante trouvaille.

Il n'en a rien été. Bien que les fouilles aient atteint une quinzaine de mètres de profondeur sur certains points, on n'a rien trouvé absolument. Le sol, quoique compact, paraît être, pour une grande partie, un remblai durci à la longue, car, dans des fouilles de fondation poursuivies à trois mètres environ encore au dessous du sol général, on a trouvé des fragments de briques. Il est probable que toute cette partie du Mont-Sauvage était jadis presque absolument à pic, et que l'énorme amas de terres déblayées aujourd'hui provient principalement de remblais accumulés en terrasses successives pour gagner de l'espace aux propriétés de plaisance qu'on avait établies sur la colline.

Les fouilles ont cependant mis à découvert des bancs de gravier extrêmement mobile, très rapprochés de la verticale, et qui formaient certainement la moraine terminale du glacier du Rhône.

Ces couches inclinées et glissantes rendent fort délicate la construction du vaste mur de soutènement semi-circulaire qui entoure l'abside de l'église projetée. Dans la crainte de voir glisser les épaisses couches supérieures et de compromettre ainsi même la solidité de la grande maison qui domine cette partie de la colline et qui fut construite il y a trente ou quarante ans par l'architecte Dubouy, on a dû prendre des précautions toutes spéciales. Outre de nombreux étalements, un large contre-fort provisoire a été construit pour supporter la partie menaçante du coteau et permettre aux ouvriers de prolonger leurs fouilles au-delà sans danger.

On sait que les fouilles dans les coteaux où se trouvent des couches meubles comme celle-ci, et suivant des pentes fortement inclinées sont en effet une opération parfois très-dangereuse. A Saint-Germain-au-Mont-d'Or, où l'administration du chemin de fer s'est trouvée en présence de conditions semblables, aggravées par l'existence de sources dans les couches meubles, on a dû reconstruire jusqu'à trois fois le mur de soutènement, toujours impuissant à empêcher le déplacement de la partie supérieure de la colline; et, finalement, il a fallu donner à ce mur une épaisseur à peu près égale à sa hauteur pour qu'il conservât son équilibre.

On s'occupe beaucoup, au ministère de la guerre et à la commission militaire de la Chambre, de l'organisation des cadres entretenus et non entretenus de l'armée territoriale.

Depuis la publication du travail de l'intendant général Guilloit, directeur de la comptabilité de la guerre, travail qui prouve que l'application complète de la loi du 24 juillet 1873 sur l'armée entraînerait une augmentation de dépenses de plus de quarante millions, pour les troupes seulement, les idées sont subitement revenues à l'économie.

On a compris que pour défendre la France en temps de guerre, il ne fallait pas courir le risque de l'écraser en temps de paix. Les candidats aux emplois d'officier dans l'armée territoriale doivent donc s'attendre à voir appliquer le système le moins coûteux.

Le chiffre des capitaines-majors et des lieutenants adjoints serait de vingt-quatre par corps d'armée, soit en tout 216 capitaines et 216 lieutenants pour les dix-huit régions. Chaque major aurait deux secrétaires du grade de sous-officier, en tout 432 secrétaires. Telles sont les propositions provisoirement arrêtées par la sous-commission des cadres.

Le ministère de la guerre, qui commence à s'effrayer sérieusement du coût de l'armée nouvelle, propose un système plus économique et dont, pour ce motif, l'adoption ne nous paraît pas douteuse.

Chaque région de corps d'armée est divisée en huit subdivisions, dont le service de recrutement doit être dirigé par un officier supérieur assisté de deux capitaines, de deux lieutenants, d'un médecin, de sept secrétaires et de quelques armuriers. Le ministre pense que ce cadre de dépôt serait suffisant pour assurer le service du recrutement et tenir en même temps les contrôles de l'armée territoriale; au besoin ce cadre serait renforcé d'un officier et d'un secrétaire.

Son opinion est basée sur ce fait qu'en Allemagne, le cadre permanent d'un bataillon

de landwehr ne comprend que deux officiers avec un sous-officier secrétaire, et deux ordonnances. Le cadre assure le service du bataillon de landwehr tout en étant chargé du recrutement d'un demi-régiment de ligne, puisque, à chaque régiment de ligne à trois bataillons correspond un régiment de landwehr à deux bataillons. Le commandant du district de landwehr fournit également des contingents aux autres armes : cavalerie, artillerie, génie, train, services administratifs.

En France nous aurons un dépôt de subdivision régionale par division d'infanterie de ligne, soit 144 en tout. Si on leur donne les mêmes attributions qu'en Allemagne, ils auront le double de besogne d'un district de landwehr prussien, mais avec cinq ou six officiers il leur sera facile de faire deux fois plus de besogne qu'un cadre ne comprenant qu'un état-major et un adjoint. Il est donc probable qu'on se bornera aux dépôts permanents de subdivision régionale et qu'on renoncera aux capitaines-majors de l'armée territoriale.

Dans les projets connus jusqu'ici, il n'était question pour l'armée territoriale que d'infanterie, d'artillerie, de cavalerie, de génie et de train. Il paraît décidé que l'on admettra dans les cadres des officiers d'état-major, des états-majors particuliers de l'artillerie et du génie, des fonctionnaires et employés d'administration.

On nous écrit de Montbrison :

Mercredi dernier, je longeais, ce que l'on appelle les quais du Vieux. On y construit une maison, et lorsqu'une maison se construit à Montbrison, c'est un événement, que l'on va, chaque jour vérifier et étudier de près, à mesure qu'il s'accomplit.

Pour construire la maison, dont il s'agit, on en détruit une où résidaient autrefois un de nos anciens chanoines, tout proche de la grande église que l'on s'obstine, pour l'avenir, sans doute, car il n'en est pas question pour le passé, à appeler la cathédrale.

Tout à coup je vis les ouvriers jeter leurs outils et se grouper dans l'attitude de l'ébahissement. L'un d'eux, en démolissant le dessus d'une imposte, avait trouvé un vase en terre, contenant 180 pièces de plus bel or, et de la plus belle conservation, datant, les uns du 15^e, les autres du 16^e siècle.

Le propriétaire a pris 90, et l'ouvrier, 90 aussi. Presque toutes portent les armes de France; il y en a beaucoup des règnes de Henri III et de Charles VII.

Ces pièces, ont été, en partie, envoyées à Saint-Etienne, et proposées aux amateurs de numismatique; quelques-unes, dans le nombre, sont assez rares.

A Montbrison, que les guerres de religion n'ont pas épargnées, les cachettes de trésors paraissent avoir été fréquentes. On en découvre parfois dans les vieilles constructions, et il ne manque pas de gens qui en cherchent, le plus ordinairement, là où il n'y en a jamais eu. C'est le hazard qui les fait découvrir.

ALLIER. — On se rappelle peut-être qu'un individu du nom de Caillot a assassiné, il y a un mois, à Moulins, sa femme et sa belle-sœur. Il vient d'être arrêté. Conduit samedi matin devant M. le procureur de la République de Moulins, il a été interrogé par ce magistrat qui, après s'être assuré de son identité, a délivré l'ordre d'écrou. Près de deux mille personnes lui faisaient escorte et ce n'est pas sans difficulté qu'il a pu être conduit à la maison d'arrêt au travers de cette foule surexcitée, qui se pressait sur son passage en criant : Canaille! assassin! assassin! assassin! Caillot est âgé de 40 ans. Sa taille est courte, mais dégagée. Il a le teint basané, la barbe et les cheveux noirs; les yeux et le visage ont une expression sinistre; son casier judiciaire indique qu'il avait été placé pendant cinq ans, en 1858, sous la surveillance de la haute police, à la suite d'une condamnation pour vol.

ROYALISTES ET RÉPUBLICAINS. Essais historiques sur des questions de politique contemporaine, par M. Paul Thureau-Dangin, qui paraît chez l'éditeur Plon, est non-seulement un ouvrage d'histoire, mais aussi une œuvre d'un intérêt politique tout actuel. L'auteur s'est attaché, dans les annales contemporaines, aux événements qui ont quelque analogie avec la crise présente et qui doivent ainsi nous servir d'expérience directe et immédiate. Telle est l'unité de vue qui domine les trois premiers livres dans ce livre. I. La question de monarchie ou de république du 9 thermidor au 18 brumaire; II. L'extrême droite et les royalistes sous la Restauration; III. Paris capitale sous la Révolution française.

Le dernier numéro de *Lyon-Théâtre* du 10 mai contient la biographie de M^{me} Monteni, 2^e dagazon au Grand-Théâtre.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles

RODET et CHAPPEL qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle

Mari-Joséphine RODET,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu le mardi 12 mai courant, à 10 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile des parents de la défunte, cours Morand, 26, pour se rendre à l'église Saint-Pothin et, de là, au cimetière de Loyasse.

SOIES ET SOIERIES.

REVUE DE LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

La situation ne s'est en rien modifiée depuis notre dernière revue, soit en ce qui concerne la récolte, soit en ce qui concerne les affaires.

Les éducations continuent leur marche satisfaisante. Elles sont un peu retardées par la température froide qui règne, mais les mûriers ont très-légèrement et très-partiellement souffert. C'est de ce côté qu'était le danger des dernières gelées; il a été conjuré grâce à l'état avancé de la végétation. Les vers et surtout les japons d'origine, donnent toujours de bonnes espérances; les jaunes et les repro-

ductions inspirent moins de confiance; il faut attendre la quatrième mue, qui est souvent décisive.

En Italie, les nouvelles sont favorables; la feuille est partout superbe, et si elle est toute employée, si aucun échec ne survient au moment critique du quatrième âge, la récolte italienne promet d'être supérieure au-delà des Alpes aux précédentes; or, l'Italie produit quatre fois plus de soie que la France.

Quant aux affaires, elles restent dans le plus grand calme. Parti-pris de la part de la fabrique d'acheter le moins possible, au fur et à mesure de ses besoins les plus stricts; désir à peu près général chez le commerce des soies et chez les filateurs de liquider autant qu'il se peut les stocks anciens avant de commencer la nouvelle campagne, tels sont les deux courants qui entraînent le marché soyeux et ajoutent leurs influences. Avec de semblables dispositions, les cours suivent avec une régularité méthodique, en quelque sorte, la pente de la baisse; chaque jour ajoute une faiblesse, une concession, à la faiblesse, à la concession de la veille, et la cote arrive à la fin de la semaine avec une baisse constante, depuis quelque temps, de 1 à 2 fr.

C'est ainsi que les choses se passent aussi à Milan et à Londres où les vendeurs acceptent aujourd'hui des prix qu'ils eussent rejeté bien loin à la fin d'avril.

Les relevés de la condition des soies de Lyon trahissent une certaine faiblesse; ils atteignent néanmoins des chiffres encore assez élevés; mais, depuis longtemps, la condition n'exprime pas la situation des affaires; elle enregistre en grande partie des livraisons des marchés à livrer faits en mars dernier.

En ce qui est de la fabrique, rien de saillant; elle se plaint toujours amèrement. Les ventes sur banque peu nombreuses sont achetées au prix de sacrifices réels.

Quant aux débouchés, c'est encore et toujours l'Angleterre qui reste notre meilleur acheteur.

Les relevés du *board of trade* qui viennent de paraître pour le mois d'avril nous apportent des chiffres très-élevés. Les importations des quatre premiers mois de l'année ont atteint 2.396.224 livres sterling pour les soies (*broad stuffs*) contre 1.644.490 livres sterling seulement pendant la période correspondante de 1873 et 1.723.159 livres sterling en 1872.

Dans ces chiffres la France figure pour la plus forte part :

1.723.218 livres sterling en 1874

1.194.608 — 1873

1.136.272 — 1872

Les rubans de soie et satin sont également en notable accroissement : 693.006 livres sterling en 1874 contre 438.416 livres sterling et 584.076 livres sterling en 1873 et 1872.

Les réexportations de soieries de la Grande-Bretagne, qui représentent le transit, accusent, de leur côté, une plus-value sur l'année dernière, mais celle-ci est beaucoup moins considérable que celle du chapitre des importations; citons seulement celle des *broad stuffs* qui, de 29.993 l. st. en 1873, s'est élevée à 39.913 l. st. en 1874. D'où il est permis de conclure que les excédents d'importation au-delà du détroit restent en Angleterre. Aussi ne devons-nous pas être surpris quand on dit que le marché anglais est surchargé de soieries; il nous semblerait difficile qu'il en fut autrement, car on ne peut pas croire que la consommation britannique se soit accrue depuis l'année dernière dans les proportions qu'indiquent les relevés du *board of trade*.

Le syndicat de l'Union des marchands de soie de Lyon vient de publier une statistique de la production de la soie en France et à l'étranger pendant l'année 1873. Ce document que le syndicat lyonnais publie chaque année depuis la guerre est d'un grand intérêt pour notre fabrique. Le *Journal de Lyon* l'a déjà étudié dans des articles spéciaux; nous nous bornerons ici à en reproduire le tableau des récoltes des cocons en France par département pendant les deux dernières années :

1872 1873

Gard..... 2.798.095 2.421.633

Ardeche..... 1.570.440 1.542.527

Drôme..... 2.052.898 1.514.605

Vaucluse..... 1.439.805 1.491.056

Isère..... 418.056 463.906

Bouches-du-Rhône..... 517.673 291.952

Hérault..... 181.579 189.351

Var..... 436.331 373.157

Lozère..... 110.487 122.249

Basses-Alpes..... 149.156 105.505

Alpes-Maritimes..... 18.266 39.409

Savoie..... 48.300 8.184

Tarn..... 28.779 25.590

Ain..... 15.677 1.979

Rhône..... 20.996 17.652

Tarn-et-Garonne..... 22.675 47.005

Aveyron..... 8.195 9.024

Hautes-Alpes..... 19.437 18.932

Haute-Garonne..... 8.618 2.550

Loire..... 5.008 1.040

Loire-Savoie..... 1.315 279

Totaux..... 9.871.116 8.360.642

Le rendement moyen général qui était de 12.2 de cocon par once en 1872, n'a été que de 11.3 k en 1873, par suite des intempéries survenues au mois d'avril, qui ont détruit une grande partie des mûriers.

Le prix moyen de vente des cocons a été de 6.20 pour les cocons du Japon, et de 7.20 pour les cocons de pays; en estimant la valeur moyenne à 6.50, la récolte de 1873 aurait produit une valeur de 50 à 55 millions de francs répartis entre 180,506 sériciculteurs. Ces derniers se divisent ainsi : 130,687 se livrant à de petites éducations, et 49,819 se livrant à des éducations de plus de 5 onces.

Les grands éducateurs se rencontrent surtout dans les départements du Gard et de la Drôme, qui en comptent : le premier 19,292, et le second 17,416.

La moyenne par éducation a été de 4 onces 04 de graines.

PARIS

Correspondance spéciale du *Journal de Lyon*.

10 mai.

Bulletin du Septennal. — On commence à dire que le projet de loi sur la chambre haute pourrait bien n'être pas prêt à la rentrée. Cependant, la rédaction ne saurait en être pénible, puisque les éléments de cette institution sont déjà arrêtés; bien mieux, un journal ministériel parle déjà des déclarations et des omissions de l'exposé des motifs.

Ainsi le cas de mort du maréchal est seul visé en ce qui concerne la transmission des pouvoirs; mais le cas de démission est passé sous silence, ce qui implique la résolution formelle du maréchal de ne pas se retirer avant l'expiration naturelle de ses pouvoirs et ce qui paraît mettre un terme aux interprétations par trop libres de l'extrême droite.

D'autre part, la presse de droite persiste à dire que les lois constitutionnelles ne peuvent pas être dictées avant six mois, et la presse d'extrême droite qu'il ne faut pas de lois constitutionnelles du tout : on exploite évidem-

ment de ce côté de l'Assemblée le besoin et la volonté qu'a le ministère de conserver sa majorité du 26 novembre; si même il pouvait la rallier sur des questions étrangères à la forme du gouvernement, ce début ne lui déplairait pas.

Ainsi, on a déjà parlé de son intention de demander tout d'abord à l'Assemblée la dissolution du conseil général des Bouches-du-Rhône, en faisant de cette dissolution une question de cabinet. Cette tactique commande celle de la gauche; il ne faut pas offrir au cabinet les moyens de compter ses amis par des scrutins à côté. Une interpellation sur le renouvellement partiel des conseils généraux, annoncée par un journal d'extrême gauche, serait d'autant plus maladroite que le gouvernement penche, dans cette affaire, pour l'interprétation de la gauche elle-même. L'interpellation sur les suppressions de journaux, sur les déplacements de professeurs, etc., seraient tout aussi imprudentes; elles ne réussiraient pas, et elles retremperaient le gouvernement dans une majorité nouvelle.

L'attitude du groupe bonapartiste est toujours douteuse : d'après un journal assez bien informé des faits et gestes du parti, les députés de cette nuance se borneraient à combattre le cabinet toutes les fois que le cabinet se prononcerait pour une atteinte quelconque au suffrage universel.

Il pourrait cependant se faire que les membres de la réunion de l'appel au peuple jouassent un rôle beaucoup plus militant : l'influence de l'impératrice l'imposerait finalement si, comme on le suppose, M. Rouher est décidément très hostile au duc de Broglie.

A ce propos, on annonce déjà que l'empereur Alexandre ira rendre visite à l'impératrice pendant son séjour en Angleterre. Cette démarche serait toute de courtoisie, et elle est suffisamment motivée par les relations que le czar a eues avec la famille de Napoléon III pendant l'exposition de 1867.

Ne doutez pas cependant que les bonapartistes ne fassent grand bruit de cet incident, de même que les légitimistes s'apprêtent à exploiter l'entrevue du czar avec le comte de Chambord qui, ainsi que je vous l'ai dit, doit avoir lieu à La Haye.

Il paraît certain que les députés légitimistes insistent auprès du comte de Chambord pour l'attirer à Versailles pendant les premiers jours de la session qui va s'ouvrir.

D'autre part, on annonce l'arrivée à Paris de M. de Falloux, l'un des chefs du parti légitimiste modéré. Une nouvelle tentative de restauration peut donc paraître possible; toutefois, on ne s'aventurera vraisemblablement pas, cette fois, dans une échauffourée comme celle d'octobre dernier. Des deux côtés, on voudra savoir sur quel terrain on marche.

On me donne une nouvelle assez grave au point de vue de la situation internationale de la France : le roi Victor-Emmanuel songerait à abdiquer en faveur de son fils, le prince Humbert. Vous savez que Victor-Emmanuel n'a jamais cessé de professer les plus vives et les plus constantes sympathies pour la France, malgré les courants gallophobes qui ont parfois agité l'opinion publique en Italie et parfois aussi contre le sentiment de certains de ses ministres.

Vous savez notamment, d'après les révélations du *Times* confirmées par le *Journal des Débats*, que nous avons peut-être évité des complications fâcheuses grâce à la résistance loyale opposée par Victor-Emmanuel aux propositions de la Prusse. La retraite de ce monarque nous enlèverait une garantie de paix et d'amitié bien précieuse dans la situation difficile où nos désastres nous ont placés.

Je ne veux pas dire que le prince Humbert nous soit hostile; mais on ne peut pas encore faire fond sur lui; on ne sait pas ce qu'il peut donner, quels sont ses sentiments intimes, où sont ses préférences. Il a d'ailleurs des relations personnelles des plus cordiales avec le prince royal de Prusse qui est venu assister à son mariage en 1868. Peut-être sera-t-il, lui aussi, notre ami, mais il y a un peut-être, et avec Victor-Emmanuel c'est une certitude.

Pour constater la bonne volonté et la bonne humeur de ce roi si souvent et si violemment injurié par notre presse cléricalle, il suffit de voir avec quelle réserve toute la presse officielle italienne a parlé de l'incident Piccon, qu'il était pourtant si aisé d'exploiter; comparez cette conduite aux adresses frénétiques lues par les pèlerins français dans une circonstance récente, et jugez.

Vous avez lu les détails que donnent les journaux à sensation sur l'arrestation de M. Troncini-Dumersan.

Quelques journaux mettent une insistance assez ridicule à rappeler les relations de ce personnage avec M. Thiers. La vérité est que M. Troncini-Dumersan est un de ces hommes dont tous les gouvernements se servent et qui n'en compromettent sérieusement aucun. M. Troncini a été inventé par l'empire, adopté par le gouvernement de la défense nationale, qui l'a transmis à M. Thiers, qui l'a légué au gouvernement du 24 mai.

On raconte à ce sujet deux anecdotes également caractéristiques : le soir du 24 mai, un journaliste dit à M. Troncini : Eh bien! voilà M. Thiers tombé... Que voulez-vous, répond M. Troncini, il était si mal entouré! Le 25 mai, un autre journaliste le rencontre à Versailles : Eh bien! mon pauvre Troncini, où allez-vous? Chez le maréchal, parbleu! répond Troncini.

Vous savez le motif de l'arrestation : on accuse M. Troncini-Dumersan d'avoir apposé sur une lettre de change de 20,000 fr. la signature falsifiée de M. Lefebvre, sous-secrétaire d'état aux finances. Au moyen de cette signature recommandable, il aurait emprunté 10,000 fr. à M. Tassin, frère du député. Or, M. Troncini prétend qu'il existe un Lefebvre en chair et en os qui n'a rien de commun avec le sous-secrétaire d'état et qui lui a réellement souscrit un billet de 20,000 fr. Il s'agit donc, pour l'instruction, de constater l'existence réelle de ce souscripteur et de savoir si le sieur Lefebvre, quoique authentique, n'est pas le compère de M. Troncini-Dumersan.

On dit que le parquet a déjà entre les mains des éléments de poursuite pour plusieurs sociétés financières : triste, mais nécessaire liquidation. Heureusement que ces sociétés entraînent dans leur perte plus d'administrateurs que d'actionnaires; car il faut noter ce point : le renier français est devenu fort défiant, et c'est surtout faute d'argent que les entreprises véreuses succombent.

D'ailleurs, ces désastres isolés ne peuvent se comparer à la banqueroute, pour ainsi dire générale, qui a frappé la place de Vienne. Je reviens dans le discours récent du ministre des finances des chiffres suivants, qui vous donneront une idée de l'énormité du *Krach*, comme on dit à Vienne :

Il y a 16 sociétés financières en état de banqueroute; en liquidation, on compte 44 banques, 36 sociétés industrielles, 18 crédits fonciers, une société d'assurance et une société de transport.

En tout 116 établissements qui ont émis pour 500 millions de valeurs, lesquels ont été portés par la spéculation jusqu'à deux milliards.

Le gouvernement a contracté un emprunt de 500 millions pour venir, dans une certaine mesure, en aide aux victimes de cette situation; mais il a déclaré expressément qu'il ne se croyait pas le droit de payer avec les deniers des contribuables les folles des spéculations.

Cette réserve est fort sage; il est seulement fâcheux que le gouvernement ait sa part de responsabilité dans le *Krach* par l'insuffisance de contrôle qu'il était censé exercer.

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 10 mai, 10 h. 15, soir.

Sur le boulevard, l'emprunt a fait 94.45.

Dans la réunion de la gauche républicaine, M. Duclerc, président, a prononcé un discours disant :

« Le moment présent exige beaucoup de prudence et de décision. Je ne crois pas en péril les principes que nous défendons, car, si la France n'est pas encore dans les conditions morales ni dans les conditions normales d'un Etat républicain, elle n'est plus dans les conditions nécessaires au rétablissement d'un Etat monarchique; elle n'y reviendra jamais. L'épreuve est faite. Si la France n'était pas réfractaire à la monarchie, la monarchie existerait aujourd'hui. La restauration aurait duré. »

L'orateur établit que ce gouvernement tomba uniquement parce que le principe de vie n'était plus en lui, et à plus forte raison, ce principe est épuisé aujourd'hui.

Les légitimistes exercent une influence sociale considérable, mais leur influence politique est nulle; par ses déclarations successives, le comte de Chambord a montré qu'il possède le sentiment de son impuissance à régner; il en est de même pour l'orléanisme et le bonapartisme, lequel ne fut pas renversé par l'éméute, mais s'évanouit réellement le 2 janvier 1870 dans l'équivoque et l'impuissance.

Relativement à la combinaison appelée stathoudérat, les conditions de son établissement n'existent pas aujourd'hui. Reste donc la République.

L'orateur dit qu'il faut faire sortir de l'état actuel l'organisation régulière de ce gouvernement. Il y a un an, la solution était facile, car l'homme illustre qui négocia la libération du territoire aurait certainement obtenu la dissolution volontaire de l'Assemblée, et le pays aurait répondu par des élections sages.

Néanmoins la République existe toujours.

La

